



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 octobre 2012  
Français  
Original : anglais

**Soixante-septième session**  
Point 130 de l'ordre du jour  
**Budget-programme de l'exercice**  
**biennal 2012-2013**

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport s'inscrit dans le contexte des mesures qu'a prises ou que devrait prendre l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité concernant les missions politiques spéciales, y compris les missions de bons offices ainsi que les missions de diplomatie préventive et de consolidation de la paix après un conflit, en fonction des demandes émanant des gouvernements ou de mes recommandations.

Dans sa résolution 66/248A, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 1 083 036 300 dollars pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

Dans ses résolutions 66/247 et 66/263, l'Assemblée générale a approuvé les budgets de 32 missions politiques spéciales pour 2012, représentant un montant net total de 631 190 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et décidé d'imputer un montant équivalent sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales.

En outre, par sa résolution 66/247, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 9 066 400 dollars au titre de la subvention destinée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Au total, l'Assemblée générale a approuvé l'imputation d'un montant de 631 190 300 dollars sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales et autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 9 066 400 dollars, pour lequel un crédit devra être ouvert. Ainsi, le solde actuel des ressources prévues au titre des missions politiques spéciales, déduction faite des



montants déjà imputés et de l'engagement de dépenses autorisé, est de 442 779 600 dollars.

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, au titre des 32 missions politiques spéciales autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, qui sont présentées de façon détaillée dans les additifs au présent rapport (A/67/346/Add.1 à 5). Le montant net total des dépenses prévues à ce titre se chiffre à 554 697 300 dollars (588 389 300 dollars en montant brut).

Les prévisions de dépenses relatives au Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie (rebaptisé par la suite Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie) pour 2013 n'apparaissent pas dans le présent rapport car l'évaluation des besoins de cette mission n'était pas terminée au moment où il a été établi. Ils seront présentés ultérieurement dans un nouvel additif.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	4
A. Prorogation ou reconduction de mandats . . . . .	5
B. Missions créées, achevées ou non reconduites en 2012 . . . . .	6
C. Agencement des rapports sur les projets de budget des missions politiques spéciales . . . . .	7
D. Informations sur l'exécution des programmes en 2012 . . . . .	7
E. Environnement opérationnel, particulièrement la coopération, les synergies et le degré de collaboration des missions entre elles ainsi qu'avec les équipes de pays et les services du Siège . . . . .	8
F. Règles édictées par l'Assemblée générale ou recommandées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en matière de communication de l'information par les missions politiques spéciales . . . . .	9
G. Déblocage des crédits approuvés pour les missions politiques spéciales . . . . .	14
II. Prévisions de dépenses pour l'ensemble des missions politiques spéciales mandatées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité . . . . .	14
III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	29
<b>Annexes</b>	
I. Ressources extrabudgétaires prévues pour les missions politiques spéciales . . . . .	30
II. Missions politiques spéciales pour l'exercice 2012-2013 : départements responsables et appui administratif . . . . .	31
III. État récapitulatif de l'utilisation des ressources prévues au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice 2012-2013 . . . . .	33

## I. Introduction

1. Le présent rapport contient les prévisions de dépenses relatives à 32 missions politiques spéciales (à l'exclusion du Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie) pour la deuxième année de l'exercice biennal 2012-2013, compte tenu des décisions prises par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité sur la base des demandes présentées par les États Membres ou des recommandations du Secrétaire général.
2. Quatre de ces missions (la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, sont de nouvelles missions créées fin 2011 ou courant 2012.
3. Les prévisions de dépenses relatives à une mission politique spéciale, à savoir le Conseiller spécial pour le Myanmar, dont le mandat a été approuvé par l'Assemblée générale, seront présentées dans un état d'incidences sur le budget-programme, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée, sous réserve de la décision que prendra sa Troisième Commission. Ces prévisions sont incluses dans le présent rapport, qui donne ainsi une vue d'ensemble des dépenses prévues pour les missions politiques spéciales.
4. Le projet de budget du Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie (rebaptisé Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie) pour 2013 n'apparaît pas dans le présent rapport car l'évaluation des besoins de cette mission n'était pas terminée lorsqu'il a été établi. Une fois finalisées, les prévisions de dépenses relatives à cette mission seront présentées dans un nouvel additif.
5. On rappellera que, dans sa résolution 66/248 A, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 1 083 036 300 dollars pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2012-2013.
6. Dans sa résolution 66/247, l'Assemblée générale a approuvé les budgets de 29 missions politiques spéciales pour 2012, pour un montant net total de 583 383 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et a décidé d'imputer un montant équivalent sur le crédit prévu pour les missions politiques spéciales. De même, dans sa résolution 66/263, l'Assemblée a approuvé le budget de trois nouvelles missions politiques spéciales et des ressources supplémentaires pour le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, d'un montant net total de 47 806 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et décidé d'imputer un montant équivalent sur le crédit prévu pour les missions politiques spéciales.
7. En outre, dans sa résolution 66/247, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 9 066 400 dollars au titre de la subvention destinée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone.
8. Ainsi, l'Assemblée générale a approuvé l'imputation d'un montant total de 631 190 300 dollars sur le crédit prévu pour les missions politiques spéciales et

autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 9 066 400 dollars, pour lequel un crédit devra être ouvert.

9. Par conséquent, le solde actuel du crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales, déduction faite des montants déjà imputés et de l'engagement de dépenses autorisé, est de 442 779 600 dollars.

10. Le montant net total des dépenses prévues au titre des 32 missions faisant l'objet du présent rapport est de 554 697 300 dollars (montant brut : 588 389 300 dollars). Compte tenu du solde inutilisé du montant prévu au titre des missions politiques spéciales et des prévisions de dépenses pour 2012, ainsi que d'un dépassement de crédits estimé à 1 116 100 dollars, il est demandé à l'Assemblée générale : a) d'approuver les budgets des 32 missions politiques spéciales, faisant l'objet du présent rapport pour 2013, dont le montant net total s'élève à 554 697 300 dollars (montant brut : 588 389 300 dollars); b) d'approuver l'imputation, sur le crédit prévu au titre des missions politiques spéciales, d'un montant de 442 779 600 dollars, qui correspond au solde non affecté de ce crédit; et c) d'ouvrir un crédit d'un montant net de 113 033 800 dollars (montant brut : 119 831 600 dollars), conformément aux procédures prévues au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213.

11. On trouvera à l'annexe III du présent rapport un récapitulatif des montants à imputer sur le crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales, le montant actuel des crédits non utilisés et les prévisions de dépenses supplémentaires.

## **A. Prorogation ou reconduction de mandats**

12. Le mandat de la majorité des missions politiques spéciales dont il est question dans le présent rapport a été prorogé ou reconduit jusqu'en 2013. Pour les autres missions, la prorogation ou la reconduction a été demandée à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité et devrait être approuvée.

13. On trouvera ci-après des précisions sur le mandat des 32 missions faisant l'objet du présent rapport :

a) Dix missions ont un mandat à durée indéterminée, à savoir : le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre; le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide; l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental; l'Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité; le Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève; le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud; le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen; le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS); le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban;

b) Deux missions ont un mandat qui vient à expiration en 2014 ou à une date ultérieure, à savoir : l'appui au Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC);

c) Quatorze missions ont un mandat qui vient à expiration en 2013, à savoir : le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée; le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire et le Groupe d'experts sur le Soudan; le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée; le Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran; le Groupe d'experts sur la Libye; la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA); le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA); le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS); le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB); la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL); la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI);

d) Une mission, le Conseiller spécial pour le Myanmar, a un mandat en cours d'examen par l'Assemblée générale;

e) Cinq missions ont un mandat qui expire en 2012, à savoir : le Groupe d'experts sur le Libéria; le Groupe d'experts chargé d'examiner l'embargo sur les armes imposé à la République démocratique du Congo; l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées; le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

14. Les projets de budget pour 2013 des missions dont le mandat doit venir à expiration courant 2012 ont été inclus dans le présent rapport, car on prévoit que leur mandat sera prorogé par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité en 2013 compte tenu des rapports et des demandes qui leur ont été ou qui doivent leur être soumis.

## **B. Missions créées, achevées ou non reconduites en 2012**

15. Quatre nouvelles missions ont été créées fin 2011 ou courant 2012.

16. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye a été créée au cours du dernier trimestre 2011 et financée jusqu'à fin 2011 par un engagement de dépenses autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). L'Assemblée générale a approuvé le budget de la Mission pour 2012 à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-sixième session.

17. Le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie (rebaptisé par la suite Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie) a été créé en 2012. Son budget pour 2012 a été approuvé par l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-sixième session. Son siège se trouve à New York et il maintient une présence à Damas.

18. De même, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud a été créé en 2012. Son budget pour 2012 a été approuvé par l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-sixième

session. Son siège se trouve à New York et il maintient une présence à Khartoum et à Djouba.

19. Le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen a été créé en 2012. Le Secrétaire général a été autorisé à engager des dépenses pour financer son fonctionnement en vertu de la résolution 66/247 de l'Assemblée générale. Il a des bureaux à New York et à Sanaa. Le Programme des Nations Unies pour le développement lui fournit un appui administratif et logistique au Yémen tandis que le service exécutif du Département des affaires politiques lui fournit un appui administratif et financier de New York.

20. À la date du présent rapport, aucune des missions existant en 2012 ne devait prendre fin en 2013.

### **C. Agencement des rapports sur les projets de budget des missions politiques spéciales**

21. Comme par le passé, les projets de budget des missions politiques spéciales pour 2013 sont présentés par groupe thématique, tandis que ceux des missions importantes, à savoir la MANUA et la MANUI, font l'objet d'additifs distincts :

- a) Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général (A/67/346/Add.1);
- b) Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts (A/67/346/Add.2);
- c) Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions (A/67/346/Add.3);
- d) MANUA (A/67/346/Add.4);
- e) MANUI (A/67/346/Add.5).

22. Conformément aux observations et propositions du CCQAB, on a continué de s'attacher à calquer autant que possible la présentation des projets de budget des missions politiques spéciales sur celle des budgets des opérations de maintien de la paix.

### **D. Informations sur l'exécution des programmes en 2012**

23. Conformément à la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/65/602, par. 14), à laquelle l'Assemblée générale a souscrit (résolution 65/259, sect. XIII, par. 2), les efforts se poursuivent en vue de formuler les indicateurs de succès de manière à faciliter la mesure des résultats et à favoriser une meilleure évaluation des progrès accomplis dans la concrétisation des résultats escomptés, notamment en donnant des renseignements sur l'exécution des programmes des missions politiques spéciales (dans les projets de budget les concernant).

## **E. Environnement opérationnel, particulièrement la coopération, les synergies et le degré de collaboration des missions entre elles ainsi qu'avec les équipes de pays et les services du Siège**

24. Le Département des affaires politiques continue de prendre des mesures pour favoriser la synergie entre les missions politiques spéciales et les départements et bureaux du Secrétariat, les partenaires régionaux, les opérations de maintien de la paix ainsi que les fonds et programmes et autres entités du système des Nations Unies. Il a mis en place des équipes spéciales intégrées pour tous les pays où il dispose de missions sur place. Ces équipes ont pour mandat d'examiner l'ensemble des questions qui ont une importance stratégique ou programmatique pour la présence des Nations Unies dans le pays concerné. Elles ont souvent permis aux services du Siège de fournir des orientations et un soutien cohérents et concertés, et de promouvoir une approche intégrée avec d'autres éléments du système des Nations Unies, en particulier les équipes de pays.

25. Le Département des affaires politiques a pris des mesures afin d'être mieux préparé à la mise en place des missions ainsi qu'à leur liquidation, conformément aux demandes formulées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. En 2012, le Groupe de l'encadrement et du perfectionnement du Département a collaboré étroitement avec le Département de l'appui aux missions pour élaborer et publier le *Guide pratique pour le démarrage des missions politiques spéciales*. Ce guide a été conçu à partir des enseignements tirés de différentes missions, notamment les plus récentes que sont le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, l'accent étant plus particulièrement mis sur les missions sur le terrain appuyées par le Département de l'appui aux missions. Ce guide permettra d'améliorer l'efficacité et la qualité de l'appui qu'offre le Département aux missions politiques spéciales lors de leur phase de démarrage. Un grand nombre des questions abordées s'appliquent aussi aux opérations en cours.

26. Dans les pays où des opérations de maintien de la paix ont été déployées, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix continuent de collaborer étroitement pour fournir un appui à la médiation, un appui électoral, des conseils politiques et des analyses. En outre, les missions politiques spéciales continuent de compter sur l'appui offert par le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix en particulier dans les domaines de l'état de droit, de la réforme judiciaire et du secteur de la sécurité.

27. Le Secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints des trois départements (affaires politiques, opérations de maintien de la paix et appui aux missions) collaborent étroitement pour faire en sorte que ces départements tirent pleinement parti de tous les moyens à leur disposition, tout en limitant le plus possible les chevauchements, afin que l'Organisation soit à même de relever les défis auxquels elle est confrontée à l'heure actuelle dans les domaines de la paix et de la sécurité.

**F. Règles édictées par l'Assemblée générale ou recommandées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en matière de communication de l'information par les missions politiques spéciales**

28. Conformément à l'opinion exprimée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/65/602) et réaffirmée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/259 selon laquelle le volume des ressources extrabudgétaires fournies aux missions politiques spéciales doit faire l'objet de renseignements complets, qui permettront de procéder à une analyse claire et transparente des crédits demandés au regard des moyens proposés au titre des différents types de financement et des besoins identifiés, on s'est efforcé de rassembler les données relatives aux ressources extrabudgétaires mises à la disposition des missions politiques spéciales ou qui ont été offertes par leur intermédiaire. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des précisions sur le montant estimatif des ressources extrabudgétaires mises à la disposition des missions ou de celles qui sont allouées pour les activités extrabudgétaires auxquelles elles participent.

29. Aux paragraphes 7 à 34 de son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/66/7/Add.12), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a pris note des informations communiquées dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales pour 2012 (A/66/354) et a prié ce dernier de faire rapport sur un certain nombre de questions. Pour faire suite à la demande du Comité consultatif, à laquelle l'Assemblée générale a souscrit, ces questions sont abordées dans les paragraphes ci-après.

**1. Questions transversales qui influencent les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales**

30. Un facteur important qui détermine le montant de l'enveloppe budgétaire proposée est l'enveloppe de financement approuvée par l'Assemblée générale pour les missions politiques spéciales qui se chiffre à 1,083 milliard de dollars. L'enveloppe proposée pour les missions politiques spéciales en 2013 affiche une diminution de 14 % des ressources au titre des 29 missions qui existaient en 2011 et qui se poursuivront en 2012 et 2013.

31. La diminution enregistrée en 2013 au titre de ces missions résulte d'efforts dans les domaines suivants :

- Gains d'efficacité durables au niveau des frais de fonctionnement relatifs au combustible, aux pièces détachées, aux voyages, aux transports aériens, y compris par l'intermédiaire d'accords de partage des coûts;
- Report, dans la mesure du possible, de l'achat de matériel majeur et d'installations, et ajournement de projets de construction. Les dépenses nouvelles devront être couvertes au moyen d'un réaménagement des priorités dans l'affectation des ressources existantes et les investissements en équipements et installations être limités aux activités opérationnelles prioritaires;

- Examen des effectifs lors de la cessation de service ou du transfert de fonctions aux équipes de pays des Nations Unies (BINUCSIL);
- Dans le cas de la MANUA, examen stratégique interne et réaffectation des ressources en fonction du climat politique, des priorités de développement, des questions de droits de l'homme et des conditions de sécurité, pour promouvoir un ensemble de structures opérationnelles et d'appui optimisées propres à faciliter les campagnes de sensibilisation de la MANUA en 2013, tout en jetant les bases nécessaires à son rôle futur, lorsque le processus de transition abordera la décennie de la transition (2015-2024);
- Dans le cas de la MINUA, examen de l'ensemble de la mission en vue de rationaliser les opérations et de définir des priorités dans l'affectation des ressources, sans qu'il y ait d'incidences sur les activités prescrites.

32. Bien que ces efforts aient abouti à une diminution des dépenses prévues pour 2013, les dépenses de personnel non seulement représentent les coûts les plus importants pour les missions politiques spéciales mais elles ont augmenté, en raison principalement de l'amélioration du taux d'occupation des postes.

## **2. Stratégie globale d'appui aux missions et, notamment, mise en œuvre du service intégré d'appui opérationnel aux missions en matière d'achats et de passation de marchés**

33. la stratégie globale d'appui aux missions permet d'assurer le démarrage des missions sans à-coups et en temps voulu et d'améliorer l'appui aux opérations tout en réalisant des économies d'échelle lorsqu'il convient. Elle s'applique à la fois au Pôle services centralisés de la Base de soutien logistique à Brindisi (Italie) – bras droit du Département de l'appui aux missions chargé d'appuyer les missions sur le terrain – et au Centre de services régional à Entebbe (Ouganda) – centre de services communs destiné à fournir des services d'appui et de gestion administrative à des missions sur le terrain déployées dans une même zone géographique.

34. Les activités de démarrage en Libye sont un exemple de l'appui fourni aux missions politiques spéciales dans le cadre de la Stratégie globale d'appui aux missions, le Pôle services centralisés ayant fourni des services d'appui administratif et des ressources humaines et financières à distance à la MANUL à partir de Brindisi. Cette solution a permis d'améliorer la qualité de l'appui offert et la rapidité avec laquelle les services ont été rendus, et a témoigné d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources.

35. Les efforts engagés vont se poursuivre en vue de consolider et de rationaliser les processus, d'assurer le transfert des fonctions administratives et de veiller à fournir les services d'appui nécessaires en temps voulu, ainsi que d'étendre ces services et avantages à plusieurs missions politiques spéciales. Les évaluations en cours devraient déboucher sur le transfert des fonctions liées aux ressources humaines et financières du BINUCA au Centre de services régional à Entebbe, qui devrait s'achever en 2013, l'évaluation du BNUB devant être effectuée fin 2012. Compte tenu de la complexité de la mission et de l'appui fourni actuellement par l'Office des Nations Unies à Nairobi, il est nécessaire de procéder à une évaluation plus poussée des fonctions administratives de l'UNSOA et de l'UNPOS avant leur transfert éventuel au Centre d'Entebbe. En fonction des résultats de l'évaluation, les projets de budget de ces missions et celui du Centre de services régional à Entebbe

pourront ou non comporter des services fournis par le Centre au titre des ressources financières et humaines ainsi que d'autres services, le cas échéant.

36. Il est également proposé de rationaliser et d'intégrer davantage les processus, en partenariat avec la MANUA et la MANUI, en vue de mettre en place des services d'appui à partir de bureaux communs au Koweït. Ce partenariat a abouti à la création du Bureau d'appui commun de Koweït qui regroupe des fonctions dans le domaine des finances et des ressources humaines afin de produire des synergies en menant des activités analogues de manière plus efficace et en un seul lieu. Le Bureau d'appui commun de Koweït est de plus en plus utilisé par les deux missions pour les activités qui peuvent être effectuées à distance, comme les activités d'achat, de gestion de l'information, d'appui aux tâches administratives et de gestion des biens.

37. Le service intégré d'appui opérationnel aux missions en matière d'achats et de passation de marchés est un projet du Département de l'appui aux missions, qui a pour objectif de mettre à la disposition des missions politiques spéciales disposant de peu de moyens, voire d'aucun, dans ce domaine, un dispositif d'appui aux opérations d'achat. Le projet, qui en est à la phase d'expérimentation et de développement, vise à fournir des capacités d'appui répondant aux besoins opérationnels de chacune des missions politiques spéciales.

38. Dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, le Pôle services centralisés est chargé de diriger et de mettre en œuvre la phase d'essai du service intégré d'appui opérationnel aux missions en matière d'achats et de passation de marchés, qui comprend l'évaluation des besoins d'appui des missions participant à cette phase (BRSAO, BRENUAC et MANUL), ainsi que de la contribution qui sera demandée aux missions politiques spéciales pour financer la fourniture des services.

39. La phase d'essai a validé le modèle retenu et confirmé les avantages de services d'achat centralisés pour appuyer les missions politiques spéciales qui ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire dans ce domaine (service des achats, Comité d'ouverture des plis, comité local des passations de marchés et compétences en matière d'auto-évaluation). La phase d'essai montre clairement que les missions politiques spéciales de petite taille manquent non seulement d'infrastructures appropriées, mais également de compétences et de personnel qualifié dans d'autres domaines importants des procédures d'achat, notamment en ce qui concerne les demandes de fourniture de biens ou services et les spécifications techniques. Le Pôle Services centralisés a dû consentir d'importants efforts supplémentaires pour apporter une assistance dans ces domaines également. Au cours de la phase pilote, du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 30 juin 2012, un total de 147 opérations d'achat ont été traitées par le Pôle Services centralisés pour le compte du BRENUAC, d'UNOWA et de la MANUL.

40. Pendant la phase d'essai à la MANUL, le concept a été encore élargi afin qu'une solution concernant des services d'appui administratif centralisés (y compris des fonctions dans les domaines des finances et des ressources humaines) puisse être mise en application lors du démarrage de la mission. Grâce à l'incorporation de plusieurs fonctionnaires de la MANUL dans les effectifs du Pôle Services centralisés, la Mission a tiré parti de l'infrastructure administrative existante et bénéficie des capacités d'appui nécessaires.

41. La phase d'essai a mis en lumière les avantages que l'on peut tirer du service intégré d'appui opérationnel aux missions en matière d'achats et de passation de marchés. La deuxième année de la phase d'essai offrira l'occasion de mieux quantifier les résultats et de mettre au point différents modèles d'appui qui pourraient être mis à la disposition d'autres missions politiques spéciales.

42. Le Service administratif du Département des affaires politiques fournit un appui administratif à 14 missions relevant des groupes thématiques I et II, tandis que le Département de l'appui aux missions fournit un appui administratif et logistique à toutes les missions politiques spéciales sur le terrain. En outre, il est souvent fait appel au Service administratif du Département des affaires politiques pour qu'il fournisse un appui administratif et logistique lors de la phase de démarrage, qui est délicate et soumise à des contraintes de temps, avant que ne soient arrêtées l'envergure et la portée de la mission.

### **3. Mesures destinées à diminuer le coût d'achat des logiciels, des services de consultants et des voyages**

43. Dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/7/Add.12), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a considéré qu'il serait utile de normaliser le logiciel utilisé par les équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts. À partir de 2011, le Département des affaires politiques a pris l'initiative de souscrire des abonnements à des dossiers d'information spécialisés, pour permettre aux experts de suivre l'évolution des situations et de rassembler des informations à l'échelle mondiale, complétant les sources d'information traditionnelles, et d'acquérir une base de données spécialisée assortie d'un logiciel permettant l'analyse d'un grand nombre de données complexes. Le partage des coûts concernant ces abonnements et la mise de fonds initiale pour l'acquisition des bases de données devrait engendrer une réduction des coûts.

44. En 2011 et 2012, les abonnements ont fait partie intégrante de la collecte de données qu'il n'aurait pas été possible d'obtenir dans les médias gratuits. Les experts ont en particulier utilisé des rapports, analyses et articles de presse pour étayer les renseignements et indices qu'ils avaient recueillis lors de leurs voyages et activités sur le terrain, notamment concernant les violations d'embargo, interdictions de voyager et gels d'avoirs, ou d'autres questions relevant d'enquêtes qu'ils ont menées dans le cadre de leur mandat.

45. En 2012, toutes les équipes de surveillance et groupes d'experts avaient acquis une base de données spécialisée, assortie d'un logiciel d'analyse. Le logiciel permet aux experts de relier les références figurant dans une entrée sur une liste ou dans un résumé des motifs de l'inscription sur une liste à une autre entrée sur la même liste ou sur une autre liste. L'outil a permis à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions concernant Al-Qaida et les Taliban d'analyser les liens quantitatifs et qualitatifs entre les personnes et les entités inscrites sur les listes, et au sein de ces entités, de voir s'établir des « groupes » d'entrées ayant des liens étroits, ainsi que d'esquisser l'organisation interne de groupes. L'analyse a, à son tour, confirmé l'adéquation d'un régime de sanctions distinct pour chacun des deux groupes qui représentent une menace, et a conduit à l'élaboration de plusieurs recommandations par l'Équipe de surveillance, recommandations qui figurent dans les premier et douzième rapports, et qui sont actuellement examinées par le Comité

du Conseil de sécurité. Le logiciel devrait procurer aux autres équipes de surveillance des avantages similaires à ceux qu'en a tirés l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions concernant Al-Qaida et les Taliban, qui utilise la base de données depuis 2009.

46. Diverses mesures ont été prises en vue de réduire les frais de voyage, notamment ceux liés à la formation. On s'est efforcé, chaque fois que possible, d'avoir recours à la vidéoconférence/téléconférence ou à d'autres moyens techniques, mais cette méthode ne peut être utilisée que si les communications sont fiables. Les autres mesures prises ont consisté à organiser des séminaires de formation régionaux à l'intention de plusieurs missions au lieu d'une seule; à prendre les décisions relatives aux lieux de formation en tenant compte des frais de voyage; à déplacer les instructeurs et les spécialistes chargés de la formation dans les missions ou à proximité plutôt que de faire voyager les stagiaires, et à former des formateurs parmi le personnel des missions, auxquels sont confiées des activités spécifiques de formation. Les missions se sont également efforcées de trouver d'autres solutions pour remplacer la formation directe, s'il y a lieu et s'il se peut, en utilisant des moyens tels que des CD-ROM et autres outils d'apprentissage en ligne ou à distance.

#### **4. Processus et critères utilisés par le Secrétaire général pour déterminer s'il faut ou non recommander qu'une mission soit intégrée**

47. Dans sa décision sur l'intégration (décision 2008/24), le Secrétaire général définit la portée de l'intégration, qui s'applique aux opérations de maintien de la paix multidimensionnelles et à des missions politiques spéciales concernant un pays donné. Selon cette décision, l'intégration doit résulter d'une conception commune de la mission par la mission elle-même et par l'équipe de pays des Nations Unies, et répondre à un certain nombre de critères (analyse partagée et accord sur les résultats, le calendrier et les responsabilités), sur lesquels il faut s'engager, quelle que soit la structure de la mission. La décision de 2008 et toutes les directives et politiques des Nations Unies qui ont suivi voient dans l'intégration un moyen de tirer le meilleur parti des effets du système de consolidation de la paix de l'ONU et ne la définissent pas en termes structurels.

48. Ainsi, toutes les missions politiques spéciales sur le terrain (à l'exception des bureaux régionaux) et opérations de maintien de la paix multidimensionnelles sont soumises au principe de l'intégration, qu'elles soient ou non intégrées sur le plan structurel. Les propositions du Secrétaire général concernant la structure d'une mission se fondent sur une évaluation intégrée du pays concerné menée par des acteurs importants des Nations Unies. Cette évaluation définit les domaines prioritaires d'action de l'ONU, conformément au mandat établi par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, et suggère pour la mission une structure particulièrement adaptée à la situation dans le pays. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, par exemple, bien que n'étant pas une mission structurellement intégrée (le Coordonnateur résident n'est pas le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général) est soumis au principe d'intégration. La décision du Secrétaire général sur l'intégration s'applique, et la mission et l'équipe de pays des Nations Unies coopèrent étroitement dans les domaines prioritaires à l'action de l'ONU en faveur de la consolidation de la paix.

## **G. Déblocage des crédits approuvés pour les missions politiques spéciales**

49. Il convient de rappeler que, conformément à la résolution 57/292 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a approuvé les propositions du Secrétaire général (A/C.5/57/23, par. 5) et les observations du Comité consultatif s'y rapportant (A/57/7/Add.17, par. 3), les crédits annuels approuvés pour les missions politiques spéciales sont à l'heure actuelle alloués, en deux fois, parfois plus, dans le cas des missions dont le mandat doit être prorogé dans le courant de l'année civile. Une partie des crédits, correspondant à la période restant à courir jusqu'à la fin du mandat, est allouée par le Contrôleur qui débloque le solde du montant approuvé pour l'année dès que le mandat a été prorogé. C'est notamment le cas de la MANUA et de la MANUI, dont les mandats sont en règle générale examinés par le Conseil de sécurité en mars et en août, respectivement. L'expérience montre que, dans la majorité des cas, le mandat des missions n'est pas modifié substantiellement chaque année.

50. Cette méthode diffère de la pratique établie pour les opérations de maintien de la paix. Bien que les mandats de presque toutes les opérations de maintien de la paix soient examinés et renouvelés par le Conseil de sécurité dans le courant de chaque exercice budgétaire, le Contrôleur alloue normalement la totalité des crédits approuvés pour l'exercice dès le début de l'année budgétaire.

51. La complexité des missions politiques spéciales a sensiblement changé depuis qu'elles ont été inscrites pour la première fois au budget-programme de l'exercice biennal. À l'heure actuelle, les missions politiques spéciales, tout comme les missions de paix, ont en général besoin de planifier longtemps à l'avance tout un éventail d'opérations complexes et ont souvent besoin de passer des marchés qui demandent de longs délais d'exécution sans dépasser les crédits disponibles.

52. Il conviendrait donc d'allouer aux missions politiques spéciales la totalité des crédits approuvés pour l'année dès le début de l'exercice budgétaire. Cette méthode deviendrait alors la norme. Actuellement, le Contrôleur a le pouvoir de bloquer l'allocation de crédits approuvés si la situation l'exige, dans le cas, par exemple, où il y a de bonnes raisons de penser que le mandat de la mission ne sera pas prorogé dans sa forme actuelle.

## **II. Prévisions de dépenses pour l'ensemble des missions politiques spéciales mandatées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

53. Le montant net total des prévisions de dépenses pour 2013 au titre des 32 missions présentées s'élève à 554 697 300 dollars (montant brut : 588 389 300 dollars). Les prévisions de dépenses concernant chaque mission, la répartition par grande rubrique, et les effectifs nécessaires sont récapitulés dans les tableaux 1, 2 et 3 ci-dessous.

54. Le tableau 1 présente la liste complète des missions politiques spéciales, avec, pour chacune d'elles, le montant des crédits ouverts pour 2012, le montant estimatif des dépenses et des soldes inutilisés à la fin de 2012, les prévisions de dépenses pour 2013 et la variation entre les montants prévus pour 2013 et les montants

approuvés pour 2012, et le montant net des ressources nécessaires à chaque mission, après déduction du montant estimatif des dépenses pour 2012. Il indique également les textes portant autorisation des missions et la date d'expiration de leur mandat.

55. Une part importante des crédits demandés dans le présent rapport continue de concerner les deux plus grosses missions, à savoir la MANUA, dont le budget représente la plus forte part des crédits demandés (35,4 %), suivie par la MANUI (25,5 %). Les groupes thématiques I (envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général), II (équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts) et III (bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions) représentent 3,0 %, 5,7 % et 30,4 % du total, respectivement.

56. En dépit du fait qu'elles sont les deux missions les plus importantes du point de vue de leur taille, les parts respectives de la MANUA et de la MANUI dans les prévisions de dépenses pour 2013 sont inférieures à celles de 2012, comme l'indiquent les figures I à IV ci-dessous.

Figure I  
**Répartition des ressources pour 2012**

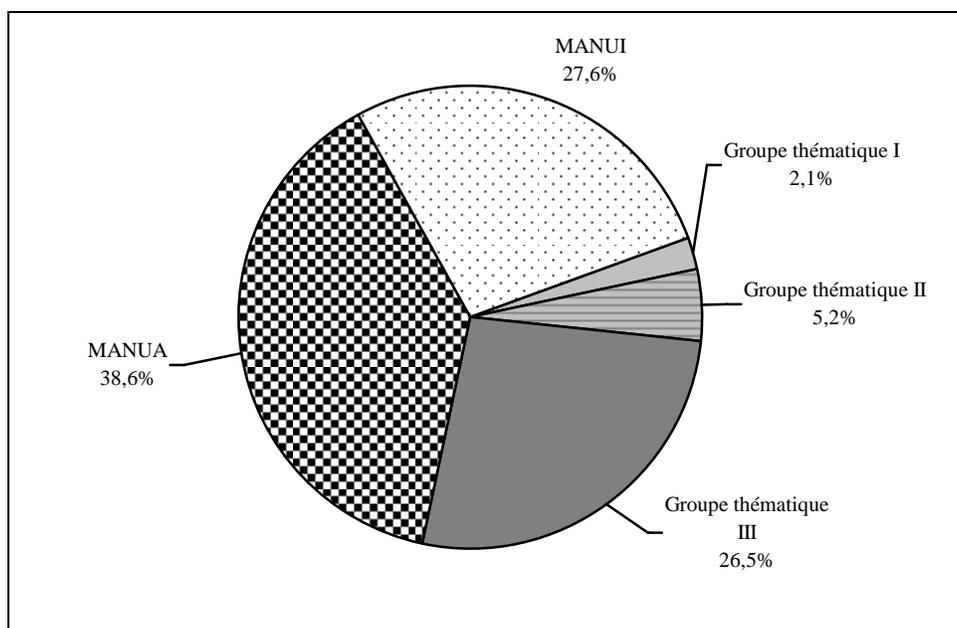


Figure II  
Répartition des ressources pour 2013

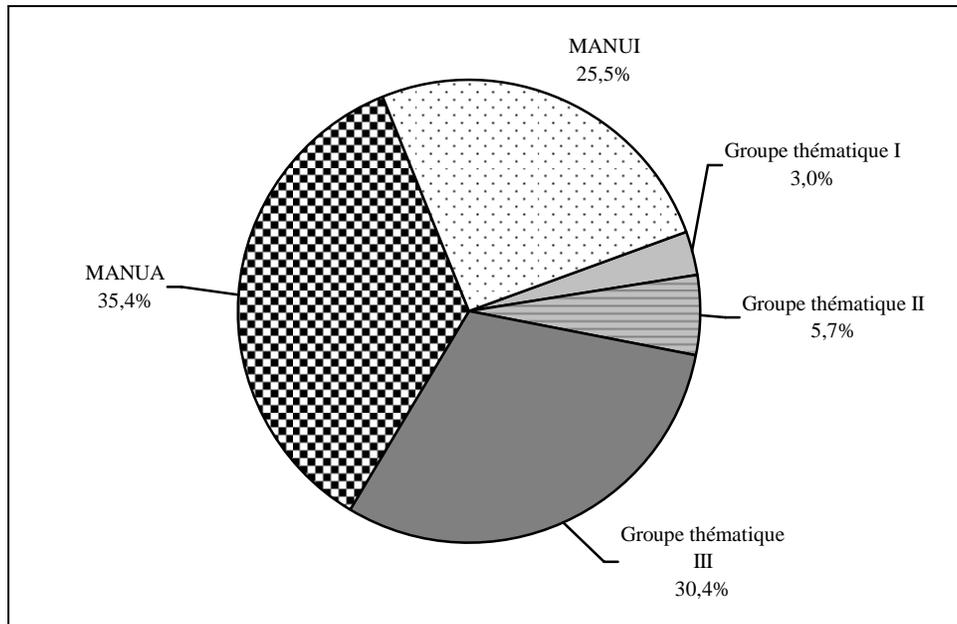


Figure III  
Répartition des effectifs pour 2012

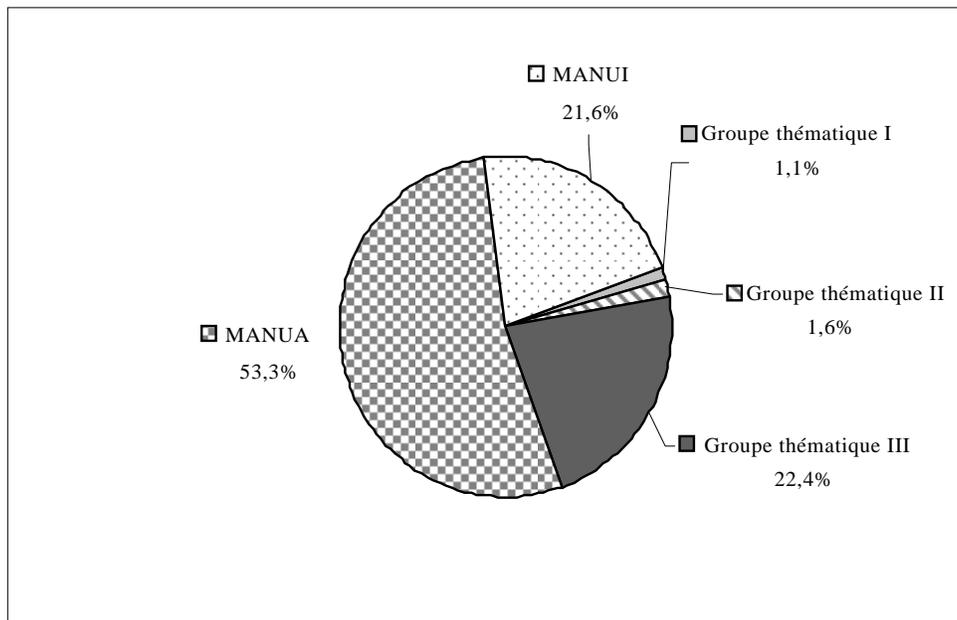
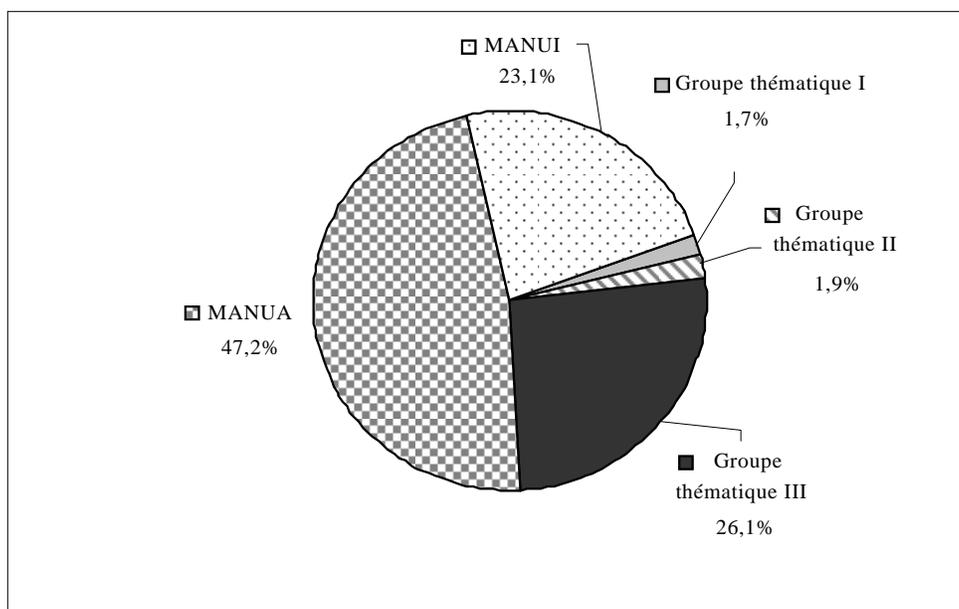


Figure IV  
Répartition des effectifs pour 2013



57. Le tableau 2 récapitule les ressources nécessaires par grande rubrique de dépenses. Les besoins en personnel représentent la part la plus importante (54 %).

58. Le tableau 3 indique les effectifs nécessaires pour chaque mission, par catégorie et par classe. Bien que les deux missions les plus importantes emploient la majorité des effectifs, elles contribuent cependant sensiblement aux changements prévus dans les effectifs pour 2013. Les effectifs enregistrent au total une baisse de 705 emplois, dont 628 (24,5 %) à la MANUA et 86 (8,3 %) à la MANUI.

59. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section III ci-après.

Tableau 1  
**Prévisions de dépenses au titre des missions politiques spéciales**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2012			Prévisions de dépenses pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013			Variations	
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Sous-utilisation des crédits (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net <sup>a</sup> (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation (7) = (4) - (1)	Textes portant autorisation : date d'expiration du mandat (8)
<b>I. Groupe thématique I : envoyés spéciaux et personnels, conseillers spéciaux et représentants spéciaux du Secrétaire général</b>								
1. Conseiller spécial pour le Myanmar	1 200,5	1 149,2	51,3	1 397,8	1 346,5	–	197,3	Résolutions 62/222, 63/245, 64/238, 65/241, 66/230 de l'Assemblée générale; durée indéterminée
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	3 861,9	3 520,2	341,7	3 551,5	3 209,8	30,2	(310,4)	Série de résolutions du Conseil de sécurité, dont les résolutions 186 (1964), 367 (1975), 1250 (1999), 1475 (2003), 1758 (2007), 1818 (2008), 1873 (2009), 1930 (2010) et 1986 (2011); durée indéterminée
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 686,0	2 346,3	339,7	2 497,3	2 157,6	–	(188,7)	Résolution 1366 (2001) du Conseil de sécurité; S/2004/567; S/2004/568; durée indéterminée
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	699,9	637,4	62,5	676,6	614,1	–	(23,3)	S/2005/497; S/2005/498; résolution 1813 (2008) du Conseil de sécurité; durée indéterminée
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	731,9	722,9	9,0	742,7	733,7	–	10,8	Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité; PRST/2006/3; durée indéterminée
6. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	2 184,3	2 184,3	–	2 339,8	2 339,8	42,7	155,5	S/2010/103; S/2011/279; durée indéterminée
7. Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie (rebaptisé Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie) <sup>b</sup>	7 488,0	7 488,0	–	–	–	–	–	Résolution 66/263 de l'Assemblée générale; durée indéterminée

	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2012			Prévisions de dépenses pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013			Variations		Textes portant autorisation : date d'expiration du mandat (8)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Sous-utilisation des crédits (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net <sup>a</sup> (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation (7) = (4) - (1)		
8. Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	1 283,2	1 161,9	121,3	1 808,6	1 687,3	-	525,4	S/2011/474; S/2011/475; durée indéterminée	
9. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	-	-	-	3 712,2	3 712,2	-	3 712,2	Résolution 2051 (2012) du Conseil de sécurité; S/2012/469; S/2012/470; durée indéterminée	
<b>Total partiel I</b>	<b>20 135,7</b>	<b>19 210,2</b>	<b>925,5</b>	<b>16 726,5</b>	<b>15 801,0</b>	<b>72,9</b>	<b>4 078,8</b>		
<b>II. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts</b>									
10. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	2 234,5	2 239,6	(5,1)	2 479,2	2 484,3	-	244,7	Résolution 2060 (2012) du Conseil de sécurité; 25 août 2013	
11. Groupe d'experts sur le Libéria	641,7	592,9	48,8	632,2	583,4	-	(9,5)	Résolution 2025 (2011) du Conseil de sécurité; 14 décembre 2012	
12. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 319,4	1 291,2	28,2	1 293,4	1 265,2	-	(26,0)	Résolution 2045 (2012) du Conseil de sécurité; 30 avril 2013	
13. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 546,3	1 361,5	184,8	1 533,4	1 348,6	-	(12,9)	Résolution 2021 (2011) du Conseil de sécurité; 30 novembre 2012	
14. Groupe d'experts sur le Soudan	1 846,3	1 562,1	284,2	1 609,0	1 324,8	-	(237,3)	Résolution 2035 (2012) du Conseil de sécurité; 17 février 2013	
15. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 746,8	2 749,1	(2,3)	2 754,8	2 757,1	-	8,0	Résolution 2050 (2012) du Conseil de sécurité; 12 juillet 2013	
16. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	3 193,6	3 152,4	41,2	3 099,8	3 058,6	-	(93,8)	Résolution 2049 (2012) du Conseil de sécurité; 9 juillet 2013; 9 juillet 2013	
17. Groupe d'experts sur la Libye	2 597,0	1 493,1	1 103,9	1 456,8	352,9	-	(1 140,2)	Résolution 2040 (2012) du Conseil de sécurité; 17 mars 2013	

	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2012			Prévisions de dépenses pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013			Variations	Textes portant autorisation : date d'expiration du mandat (8)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Sous-utilisation des crédits (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net <sup>a</sup> (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation (7) = (4) - (1)	
18. Équipe d'appui technique et de surveillance des sanctions mise en place conformément à la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les individus et entités associés	4 263,8	4 399,3	(135,5)	4 388,1	4 523,6	–	124,3	Résolution 1989 (2011) du Conseil de sécurité; 17 décembre 2012
19. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	3 045,7	2 670,5	375,2	3 190,8	2 815,6	–	145,1	Résolutions 1810 (2008) et 1977 (2011) du Conseil de sécurité; 25 avril 2011;
20. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	8 892,5	8 739,8	152,7	8 917,5	8 764,8	–	25,0	Résolution 1963 (2008) du Conseil de sécurité; 31 décembre 2013
<b>Total partiel II</b>	<b>32 327,6</b>	<b>30 251,5</b>	<b>2 076,1</b>	<b>31 355,0</b>	<b>29 278,9</b>	<b>–</b>	<b>(972,6)</b>	
<b>III. Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, et bureaux intégrés</b>								
21. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	8 857,5	8 609,1	248,4	9 735,2	9 486,8	21,1	877,7	S/2010/660; S/2010/661; 31 décembre 2013
22. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	20 531,7	20 530,7	1,0	20 341,3	20 340,3	211,4	(190,4)	Résolution 2031 (2011) du Conseil de sécurité; 31 janvier 2013
23. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	18 982,1	18 991,7	(9,6)	19 902,5	19 912,1	746,0	920,4	Résolution 2030 (2011) du Conseil de sécurité; 28 février 2013
24. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	20 400,7	20 325,4	75,3	18 733,8	18 658,5	731,1	(1 666,9)	Résolutions 1814 (2008), 1863 (2009), 1872 (2009), 1910 (2010), 1976 (2011), et 2010 (2011) du Conseil de sécurité; durée indéterminée
25. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	17 711,6	17 748,5	(36,9)	12 435,4	12 472,3	–	(5 276,2)	Résolution 2005 (2011) du Conseil de sécurité; 15 septembre 2012

	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2012			Prévisions de dépenses pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013			Variations		Textes portant autorisation : date d'expiration du mandat (8)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Sous-utilisation des crédits (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net <sup>a</sup> (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation (7) = (4) - (1)		
	26. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	8 604,6	7 379,7	1 224,9	6 956,8	5 731,9	36,3	(1 647,8)	
27. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 112,8	3 110,6	2,2	2 962,4	2 960,2	45,6	(150,4)	S/2007/279; S/2007/280; durée indéterminée	
28. Bureau des Nations Unies au Burundi	17 455,8	17 430,9	24,9	15 639,8	15 614,9	-	(1 816,0)	Résolution 2027 (2011) du Conseil de sécurité; 15 février 2013	
29. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	9 206,5	9 268,7	(62,2)	9 073,7	9 135,9	97,2	(132,8)	Résolutions 1701 (2006) et 1773 (2007) du Conseil de sécurité; S/2007/85; S/2007/86; S/2012/34; S/2012/35; durée indéterminée	
30. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	4 401,0	5 999,2	(1 598,2)	6 235,4	7 833,6	392,8	1 834,4	S/2012/656; S/2012/657; 28 février 2014	
31. Mission d'appui des Nations Unies en Libye	36 039,1	40 032,6	(3 993,5)	46 673,4	50 666,9	877,7	10 634,3	Résolution 2040 (2012) du Conseil de sécurité; 12 mars 2013	
<b>Total partiel III</b>	<b>165 303,4</b>	<b>169 427,1</b>	<b>(4 123,7)</b>	<b>168 689,7</b>	<b>172 813,4</b>	<b>3 159,2</b>	<b>3 386,3</b>		
32. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	241 033,5	241 033,5	-	196 231,4	196 231,4	3 451,3	(44 802,1)	Résolution 2041 (2012) du Conseil de sécurité; 23 mars 2013	
33. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	172 390,1	172 384,1	6,0	141 694,7	141 688,7	2 666,7	(30 695,4)	Résolution 2061 (2012) du Conseil de sécurité; 28 juillet 2013	
<b>Total partiel IV</b>	<b>413 423,6</b>	<b>413 417,6</b>	<b>6,0</b>	<b>337 926,1</b>	<b>337 920,1</b>	<b>6 118,0</b>	<b>(75 497,5)</b>		
<b>Total<sup>c</sup></b>	<b>631 190,3</b>	<b>632 306,4</b>	<b>(1 116,1)</b>	<b>554 697,3</b>	<b>555 813,4</b>	<b>9 350,1</b>	<b>(69 005,0)</b>		

<sup>a</sup> Montant net tenant compte des crédits inutilisés ou des dépassements de crédits en 2012.

<sup>b</sup> Le crédit ouvert pour le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie (rebaptisé Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie) figure dans le présent tableau car il est inclus dans le montant total des ressources approuvées pour 2012. Le budget du Bureau pour 2013 sera présenté dans un appendice distinct.

<sup>c</sup> Le total comprend le crédit ouvert pour le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la crise en Syrie, qui est inclus dans les ressources approuvées pour 2012.

Tableau 2  
**Récapitulatif des ressources nécessaires, par grande rubrique de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2012			Prévisions de dépenses pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013			Variation (7) = (4) - (1)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Sous-utilisation des crédits/ (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Montant net <sup>a</sup> (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	
<b>I. Militaires et personnel de police</b>							
1. Observateurs militaires	2 742,5	2 231,3	511,2	2 042,1	1 530,9	–	(700,4)
2. Contingents	22 039,7	15 647,0	6 392,7	12 254,7	5 862,0	–	(9 785,0)
3. Police des Nations Unies	1 273,2	1 137,5	135,7	1 352,7	1 217,0	–	79,5
<b>Total, catégorie I</b>	<b>26 055,4</b>	<b>19 015,8</b>	<b>7 039,6</b>	<b>15 649,5</b>	<b>8 609,9</b>	<b>–</b>	<b>(10 405,9)</b>
<b>II. Personnel civil</b>							
1. Personnel recruté sur le plan international	217 255,2	243 863,9	(26 608,7)	225 373,4	251 982,1	–	8 118,2
2. Personnel recruté sur le plan national	76 834,1	82 751,8	(5 917,7)	70 149,5	76 067,2	–	(6 684,6)
3. Volontaires des Nations Unies	4 676,5	4 593,9	82,6	4 710,6	4 628,0	–	34,1
4. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	172,8	131,9	40,9	147,5	106,6	–	(25,3)
<b>Total, catégorie II</b>	<b>298 938,6</b>	<b>331 341,5</b>	<b>(32 402,9)</b>	<b>300 381,0</b>	<b>332 783,9</b>	<b>–</b>	<b>1 442,4</b>
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>							
1. Personnel fourni par des gouvernements	873,9	640,6	233,3	1 208,0	974,7	–	334,1
2. Experts	16 373,2	14 528,0	1 845,2	15 397,8	13 552,6	–	(975,4)
3. Consultants	6 040,5	5 418,6	621,9	6 024,2	5 402,3	–	(16,3)
4. Voyages	17 629,1	16 892,7	736,4	16 560,7	15 824,3	–	(1 068,4)
5. Installations et infrastructures	84 853,4	79 224,8	5 628,6	69 498,4	63 869,8	5 595,3	(15 355,0)
6. Transports terrestres	8 695,7	7 397,4	1 298,3	5 873,5	4 575,2	41,8	(2 822,2)
7. Transports aériens	95 449,4	88 394,8	7 054,6	67 398,2	60 343,6	200,6	(28 051,2)
8. Transports maritimes ou fluviaux	120,0	20,0	100,0	122,2	22,2	–	2,2
9. Communications	24 688,5	22 369,0	2 319,5	20 598,0	18 278,5	1 454,3	(4 090,5)
10. Services informatiques	11 446,1	10 627,7	818,4	7 398,2	6 579,8	1 046,0	(4 047,9)
11. Santé	4 175,7	2 886,4	1 289,3	2 667,1	1 377,8	94,5	(1 508,6)
12. Matériel spécial	–	–	–	5,9	5,9	–	5,9
13. Fournitures, services et matériel divers	27 362,8	25 260,9	2 101,9	24 914,6	22 812,7	917,6	(2 448,2)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2012			Prévisions de dépenses pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013			Variation  (7) = (4) - (1)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses	Sous-utilisation des crédits/ (dépassement)	Total (4)	Montant net <sup>a</sup> (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	
		(2)	(3) = (1) - (2)				
14. Projets à effet rapide	1 000,0	800,2	199,8	1 000,0	800,2	-	-
<b>Total, catégorie III</b>	<b>298 708,3</b>	<b>274 461,1</b>	<b>24 247,2</b>	<b>238 666,8</b>	<b>214 419,6</b>	<b>9 350,1</b>	<b>(60 041,5)</b>
<b>Total<sup>b</sup></b>	<b>623 702,3</b>	<b>624 818,4</b>	<b>(1 116,1)</b>	<b>554 697,3</b>	<b>555 813,4</b>	<b>9 350,1</b>	<b>(69 005,0)</b>

<sup>a</sup> Montant net des ressources nécessaires compte tenu des crédits inutilisés et des dépassements de crédits en 2012.

<sup>b</sup> Compte non tenu du crédit ouvert et du montant estimatif des dépenses relatifs au Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie pour 2012.

Tableau 3  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>					
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>1<sup>re</sup> classe</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total général</b>
<b>I. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général</b>																	
<b>1. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	1	-	-	-	-	2	1	-	4	-	-	1	5	-	-	-	5
Effectif proposé pour 2013	1	-	-	-	-	2	1	-	4	-	-	1	5	-	-	-	5
<b>2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	1	-	-	1	3	5	-	-	10	2	-	4	16	-	3	-	19
Effectif proposé pour 2013	1	-	-	1	3	5	-	-	10	2	-	4	16	-	3	-	19
<b>3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	1	1	-	-	1	3	2	-	8	-	-	2	10	-	-	-	10
Effectif proposé pour 2013	1	1	-	-	1	3	2	-	8	-	-	2	10	-	-	-	10
<b>4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	1	-	-	-	-	-	1	-	2	-	-	-	2	-	-	-	2
Effectif proposé pour 2013	1	-	-	-	-	-	1	-	2	-	-	-	2	-	-	-	2
<b>5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	1	-	-	-	-	1	-	-	2	-	-	1	3	-	-	-	3
Effectif proposé pour 2013	1	-	-	-	-	1	-	-	2	-	-	1	3	-	-	-	3
<b>6. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	1	-	-	-	3	2	-	6	-	-	1	7	-	-	-	7
Effectif proposé pour 2013	-	1	-	-	1	2	2	-	6	-	-	1	7	-	-	-	7
<b>7. Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	1	-	-	1	-	2	-	1	5	-	-	1	6	-	1	-	7
Effectif proposé pour 2013	1	-	-	1	-	2	-	1	5	-	-	1	6	2	1	-	9

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile/ Service de sécurité	1 <sup>re</sup> classe	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total général
<b>8. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé pour 2013	-	1	-	1	2	1	2	-	7	-	-	1	8	1	6	-	15
<b>Total partiel, groupe I</b>																	
<b>Effectif approuvé pour 2012</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>37</b>			<b>10</b>	<b>49</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>53</b>
<b>Effectif proposé pour 2013</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>44</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>57</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>70</b>
<b>II. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts</b>																	
<b>9. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée (anciennement Groupe d'experts sur la Somalie)</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	-	2	-	4
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	-	5	-	7
<b>10. Groupe d'experts sur le Libéria</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>11. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
<b>12. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
<b>13. Groupe d'experts sur le Soudan</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	-	-	-	2
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
<b>14. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	2	4	-	-	-	4
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	2	4	-	-	-	4

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile/ Service de sécurité	1 <sup>re</sup> classe	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total général
<b>15. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	4	-	-	-	4
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	4	-	-	-	4
<b>16. Groupe d'experts sur la Libye</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	-	-	-	2
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	-	-	-	2
<b>17. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaïda</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	1	2	3	-	6	-	-	6	12	-	-	-	12
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	1	2	3	-	6	-	-	6	12	-	-	-	12
<b>18. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	1	-	2	-	3	-	-	2	5	-	-	-	5
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	1	-	2	-	3	-	-	2	5	-	-	-	5
<b>19. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	1	1	2	9	12	4	4	33	-	-	8	41	-	-	-	41
Effectif proposé pour 2013	-	1	1	2	9	12	4	4	33	-	-	8	41	-	-	-	41
<b>Total partiel, groupe II</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	1	1	2	11	15	17	4	51	-	-	23	74	-	2	-	76
Effectif proposé pour 2013	-	1	1	2	11	15	17	4	51	-	-	22	73	-	5	-	78
<b>III. Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions</b>																	
<b>20. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	1	-	-	2	3	8	3	-	17	6	-	-	23	3	16	-	42
Effectif proposé pour 2013	1	-	-	2	3	8	3	-	17	6	-	-	23	4	16	-	43

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile/ Service de sécurité	1 <sup>re</sup> classe	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
<b>21. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	1	1	1	5	14	8	2	32	45	-	-	77	8	78	5	168
Effectif proposé pour 2013	-	1	1	1	5	15	8	2	33	37	-	-	70	8	72	6	156
<b>22. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	1	1	2	6	14	10	-	34	30	-	-	64	14	40	7	125
Effectif proposé pour 2013	-	1	1	2	6	14	10	-	34	30	-	-	64	14	40	7	125
<b>23. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	1	-	1	3	9	16	10	1	41	19	-	-	60	12	27	-	99
Effectif proposé pour 2013	1	-	1	3	10	15	10	-	40	19	-	-	59	16	24	-	99
<b>24. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	1	-	1	6	11	8	1	28	12	-	-	40	13	21	8	82
Effectif proposé pour 2013	-	1	-	1	6	9	7	-	24	12	-	-	36	13	21	8	78
<b>25. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	3	6	-	-	-	9	1	-	-	10	-	2	-	12
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	3	6	-	-	-	9	1	-	-	10	-	2	-	12
<b>26. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	-	8	4	18	-	30
Effectif proposé pour 2013	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	-	8	4	18	-	30
<b>27. Bureau des Nations Unies au Burundi</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	-	1	1	1	3	15	10	-	31	28	-	-	59	16	53	6	134
Effectif proposé pour 2013	-	1	1	1	3	15	9	-	30	23	-	-	53	14	51	5	123
<b>28. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	1	1	-	1	3	4	2	1	13	7	-	2	22	3	58	-	83
Effectif proposé pour 2013	1	1	-	1	3	4	2	1	13	9	-	-	22	3	58	-	83
<b>29. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	1	-	-	1	3	3	4	-	12	7	-	-	19	2	6	-	27

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>					
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>1<sup>re</sup> classe</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total général</b>
Effectif proposé pour 2013	1	–	–	1	3	3	4	–	<b>12</b>	7	–	–	<b>19</b>	2	6	–	<b>27</b>
<b>30. Mission d'appui des Nations Unies en Libye</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	1	1	5	6	13	38	44	–	<b>108</b>	66	–	–	<b>174</b>	29	66	3	<b>272</b>
Effectif proposé pour 2013	1	1	4	7	12	38	40	–	<b>103</b>	68	–	1	<b>172</b>	33	79	4	<b>288</b>
<b>Total partiel, groupe III</b>																	
<b>Effectif approuvé pour 2012</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>55</b>	<b>131</b>	<b>101</b>	<b>5</b>	<b>331</b>	<b>223</b>	–	<b>2</b>	<b>556</b>	<b>104</b>	<b>385</b>	<b>29</b>	<b>1 074</b>
<b>Effectif proposé pour 2013</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>55</b>	<b>129</b>	<b>95</b>	<b>3</b>	<b>321</b>	<b>214</b>	–	<b>1</b>	<b>536</b>	<b>111</b>	<b>387</b>	<b>30</b>	<b>1 064</b>
<b>31. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan</b>																	
Effectif approuvé pour 2012	1	2	3	7	31	111	108	58	321	<b>205</b>	–	–	<b>526</b>	291	1 661	80	<b>2 558</b>
Effectif proposé pour 2013	1	2	3	6	30	92	82	38	254	<b>191</b>	–	–	<b>445</b>	213	1 192	80	<b>1 930</b>
<b>32. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq</b>																	
Effectif approuvé pour 2012, au 1 <sup>er</sup> juillet 2012	1	2	2	8	21	67	73	19	<b>193</b>	264	–	–	<b>457</b>	98	484	–	<b>1 039</b>
Effectif proposé pour 2013	1	2	1	7	24	64	65	10	<b>174</b>	224	–	–	<b>398</b>	90	465	–	<b>953</b>
<b>Total partiel IV</b>																	
<b>Effectif approuvé pour 2012</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>52</b>	<b>178</b>	<b>181</b>	<b>77</b>	<b>514</b>	<b>469</b>	–	–	<b>983</b>	<b>389</b>	<b>2145</b>	<b>80</b>	<b>3 597</b>
<b>Effectif proposé pour 2013</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>54</b>	<b>156</b>	<b>147</b>	<b>48</b>	<b>428</b>	<b>415</b>	–	–	<b>843</b>	<b>303</b>	<b>1657</b>	<b>80</b>	<b>2 883</b>
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>37</b>	<b>122</b>	<b>340</b>	<b>305</b>	<b>87</b>	<b>933</b>	<b>694</b>	–	<b>35</b>	<b>1662</b>	<b>493</b>	<b>2536</b>	<b>109</b>	<b>4 800</b>
<b>Effectif approuvé pour 2012</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>37</b>	<b>127</b>	<b>316</b>	<b>267</b>	<b>56</b>	<b>844</b>	<b>631</b>	–	<b>34</b>	<b>1509</b>	<b>417</b>	<b>2059</b>	<b>110</b>	<b>4 095</b>
<b>Effectif proposé pour 2013</b>	–	<b>1</b>	<b>(2)</b>	–	<b>5</b>	<b>(24)</b>	<b>(38)</b>	<b>(31)</b>	<b>(89)</b>	<b>(63)</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(153)</b>	<b>(76)</b>	<b>(477)</b>	<b>1</b>	<b>(705)</b>
<b>Variation</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>37</b>	<b>122</b>	<b>340</b>	<b>305</b>	<b>87</b>	<b>933</b>	<b>694</b>	–	<b>35</b>	<b>1662</b>	<b>493</b>	<b>2536</b>	<b>109</b>	<b>4 800</b>

*Note* : L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité (qui a rang de secrétaire général adjoint) et le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger (qui a rang de sous-secrétaire général) sont engagés en vertu d'un contrat à rémunération symbolique de 1 dollar par an.

### **III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

60. L'Assemblée générale est priée :

a) D'approuver les budgets des 32 missions politiques spéciales susmentionnées pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, soit un montant net total de 554 697 300 dollars (montant brut : 588 389 300 dollars);

b) D'ouvrir un crédit de 9 066 400 dollars, correspondant au montant des dépenses qu'elle a autorisé le Secrétaire général à engager dans sa résolution 66/247 au titre de la subvention destinée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone;

c) D'approuver l'imputation d'un montant net de 442 779 600 dollars, correspondant au solde des dépenses non affectées au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2012-2013;

d) D'ouvrir un crédit supplémentaire, conformément aux procédures prévues au paragraphe 11 de l'annexe I à sa résolution 41/213, d'un montant de 113 033 800 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013;

e) De décider d'ouvrir au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 un crédit d'un montant de 6 797 800 dollars, qui sera compensé par l'inscription d'une somme équivalente au chapitre I des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

f) D'approuver la proposition de déblocage de fonds qu'elle a approuvée en début d'année, sauf dans le cas des missions politiques spéciales qui doivent prendre fin dans le courant de l'année parce que leur mandat arrive à expiration ou parce qu'il ne devrait, selon toute vraisemblance, pas être reconduit sous sa forme actuelle.

## Annexe I

## Ressources extrabudgétaires prévues pour les missions politiques spéciales<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Groupe thématique/mission</i>	<i>Montant estimatif pour 2012</i>	<i>Montant estimatif pour 2013</i>
<b>Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général</b>		
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	72,6	–
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	692,5	725,6
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	2 655,0	–
<b>Total partiel I</b>	<b>3 420,1</b>	<b>725,6</b>
<b>Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts</b>		
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) sur la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	549,3	604,5
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	585,0	700,0
<b>Total partiel II</b>	<b>1 134,3</b>	<b>1 304,5</b>
<b>Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés</b>		
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	140,0	258,0
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	833,9	505,5
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	1 200,0	5 172,9
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	18 119,6	18 119,6
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	6 054,0	–
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	494,4	4 228,2
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	692,0	1 540,0
Bureau des Nations Unies au Burundi	9 600,0	3 120,0
<b>Total partiel III</b>	<b>37 133,9</b>	<b>32 944,2</b>
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	–	6 261,0
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	–	50 760,6
<b>Total partiel IV</b>	<b>–</b>	<b>57 021,6</b>
<b>Total, ressources extrabudgétaire</b>	<b>41 688,3</b>	<b>91 995,9</b>

<sup>a</sup> Il convient de noter que, dans certains cas, les ressources extrabudgétaires destinées aux activités opérationnelles sont mises en commun entre la mission et l'équipe de pays des Nations Unies et ne peuvent pas être utilisées pour les activités initialement prévues de la mission. Par souci de transparence, toutes les ressources extrabudgétaires ont été indiquées.

## Annexe II

## Missions politiques spéciales pour l'exercice 2012-2013 : départements responsables et appui administratif

	<i>Département responsable</i>	<i>Appui administratif</i>
<b>I. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général</b>		
1. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	DAP	DAP
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	DAP	DAM
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	DAP	DAP
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	DAP	DAP
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	DAP	DAP
6. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	DAP	DAM
7. Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie (rebaptisé Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie)	DAP	DAM
8. Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	DOMP	DAM
9. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	DAP	DAP
<b>II. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts</b>		
10. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	DAP	DAP
11. Groupe d'experts sur le Libéria	DAP	DAP
12. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	DAP	DAP
13. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	DAP	DAP
14. Groupe d'experts sur le Soudan	DAP	DAP
15. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	DAP	DAP
16. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	DAP	DAP
17. Groupe d'experts sur la Libye	DAP	DAP
18. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	DAP	DAP

	<i>Département responsable</i>	<i>Appui administratif</i>
19. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	BAD	BAD
20. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	Direction exécutive	Direction exécutive
<b>III. Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions</b>		
21. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	DAP	DAM
22. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	DAP	DAM
23. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	DAP	DAM
24. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	DAP	DAM
25. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	DAP	DAM
26. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	DAP	DAM
27. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	DAP	DAM
28. Bureau des Nations Unies au Burundi	DAP	DAM
29. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	DAP	DAM
30. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	DAP	DAM
31. Mission d'appui des Nations Unies en Libye	DAP	DAM
<b>IV. Missions d'assistance des Nations Unies</b>		
32. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	DOMP	DAM
33. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	DAP	DAM

*Abbreviations* : BAD : Bureau des affaires de désarmement; DAM : Département de l'appui aux missions;  
DAP : Département des affaires politiques; DOMP : Département des opérations de maintien de la paix.

## Annexe III

### État récapitulatif de l'utilisation des ressources prévues au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice 2012-2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

a	<b>Crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013</b>	<b>1 083 036,3</b>
b	Montants approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 66/247 et 66/263	631 190,3
c	Engagement de dépenses autorisé au titre du Tribunal spécial pour la Sierra Leone (résolution 66/247)	9 066,4
d	<b>Total</b>	<b>640 256,7</b>
e	<b>Solde actuel des ressources prévues au titre des missions politiques spéciales, compte tenu des montants approuvés et des engagements de dépenses autorisés</b>	<b>442 779,6</b>
f	Montant total demandé pour 2013 au titre des 32 missions figurant dans le présent rapport	554 697,3
g	Ressources additionnelles nécessaires pour 2012, sur la base des projections relatives aux dépenses	1 116,1
h	<b>Montant du crédit supplémentaire à ouvrir conformément aux procédures définies au paragraphe 11 de l'annexe I à la résolution 41/213</b>	<b>113 033,8</b>